



Une rentrée syndicale sous le signe de la responsabilité de chacun

Conférence de presse à Rennes, le 27 août 2010

SOMMAIRE

Le contexte	p3
Distorsions de concurrence et dérégulation des marchés	p4
Relations commerciales déséquilibrées et organisation des producteurs	p8
Conclusion	p9

Le contexte

En 2007 et 2008, la région Bretagne, où le secteur de l'élevage est important, a subi de plein fouet la hausse des prix des matières premières à travers, notamment, le prix des aliments pour animaux.

En 2009, les effets de la crise économique mondiale ont continué à détériorer la situation des agriculteurs bretons qui ont subi une baisse de revenus de 46 % par rapport à 2008.

Pour 2010, certaines productions qui pouvaient espérer une embellie voient la crise s'installer (la production porcine notamment). Cette crise se trouve, de plus, amplifiée par des phénomènes conjoncturelles, climatiques (sécheresse en Russie et diminution de la production céréalière des pays de la Mer Noire) qui viennent alourdir les charges.

Les exploitations de polyculture élevage, nombreuses en Bretagne, qui auraient pu profiter du cours des céréales reparti à la hausse subissent une sécheresse qui pénalise les rendements et diminue la rentabilité de l'atelier céréales.

Les agriculteurs n'ont plus aucune visibilité et ont le sentiment d'être oubliés, abandonnés par les pouvoirs publics.

Dans un marché mondialisé, **la compétitivité de l'agriculture est la problématique essentielle qu'il faut résoudre pour assurer la pérennité de cette activité.**

L'agriculture et l'agro alimentaire restent le fleuron de notre économie. Il faut tout mettre en œuvre pour conserver cette place dans la dynamique socio économique de notre région, de notre pays.

Au delà des crises agricoles qui se succèdent, c'est l'avenir des territoires ruraux qui est en jeu.

Ne rien faire serait signer le déclin de la Bretagne agricole et des emplois directs et indirects liés à cette activité.

Tous : pouvoirs publics, entreprises d'amont et d'aval, producteurs, consommateurs doivent prendre leurs responsabilités, chacun à son niveau, pour assurer aux producteurs des conditions de travail et de rémunération décentes et maintenir l'activité économique sur le territoire.

Il faut tout mettre en œuvre pour garantir la compétitivité de nos exploitations : alléger nos charges, obtenir un juste prix de nos produits, permettre une concurrence équitable et loyale, notamment au sein de l'Union Européenne, vaste marché unique.

Les agriculteurs, responsables, doivent également construire les facteurs de cette compétitivité et ne pas seulement attendre des réponses, des solutions, des aides des pouvoirs publics pour passer la crise... jusqu'à la prochaine crise.....

Nous affirmons que l'essentiel des solutions réside dans l'optimisation de l'organisation des producteurs qui se fera par les agriculteurs mais également avec l'appui des pouvoirs publics.

Organisons nous pour renforcer le maillon production, afin que les producteurs dégagent une réelle valeur ajoutée de leur métier et qu'ils ne soient pas réduits à celui de simple livreur de matière première.

Distorsions de concurrence et dérégulation des marchés

L'économie agricole de la Bretagne se caractérise de façon forte par :

- une spécialisation en productions animales : 65 % du Chiffre d' Affaires agricole régional (principal producteur français de lait, viande bovine, porcs, volailles et œufs),
- une compétitivité fondée sur :
 - o une technicité des élevages et des productions performantes,
 - o des industries de transformation réparties sur tout le territoire,
 - o un contrôle sanitaire de nos produits performant et permanent.

Cette compétitivité est aujourd'hui affaiblie par de nombreux facteurs internes à la profession mais aussi externes.

De nombreuses contraintes réglementaires entravent la compétitivité de nos exploitations sur les marchés. Ces contraintes, sans avantage compensatoire, se traduisent en véritables distorsions de concurrence.

Depuis longtemps déjà, **nous ne cessons de dénoncer ces distorsions de concurrence, dans le domaine social, environnemental, sanitaire, fiscal, qui perdurent même entre pays de l'Union Européenne voire entre certaines régions de France.**

L'ensemble de nos secteurs de productions agricoles et agro alimentaires est touché.

La « meilleure compétitivité » des filières agricoles européennes, au premier rang desquelles l'Allemagne, a fait beaucoup parlé d'elle dans les mois passés. **Ces distorsions sont particulièrement présentes dans les filières d'élevage.**

Les industriels laitiers s'en sont notamment très nettement servis dans la toute récente crise qui les opposait aux producteurs de lait.

Le recours massif à de la main-d'œuvre originaire d'Europe de l'Est, en prestation et peu payée, par les industries d'abattage allemandes donne un avantage compétitif à la filière allemande dans sa globalité qui, de fait, peut mieux rémunérer ses éleveurs et par la même investir le marché français.

Dans une moindre mesure, les grandes exploitations laitières de l'ex Allemagne de l'Est en bénéficient également.

De plus, le niveau des rémunérations, en Allemagne, fait l'objet d'hypothèses et de controverses. On évoque des salaires horaires de 3 à 5 euros payés et un coût total pour l'entreprise utilisatrice de 5 à 7 ou 8 euros, selon la qualification. Les conditions de travail (très longues journées, sanctions par des retenues sur rémunération...) « surprennent » dans un pays développé comme l'Allemagne. En France, le salaire dans les abattoirs s'élève à 15 - 20 €/h selon la qualification.

L'IFIPⁱ a calculé l'impact qu'aurait le recours massif à ce type de main-d'œuvre dans une entreprise bretonne abattant et élaborant à 80% 28 000 porcs par semaine. L'économie ainsi estimée par rapport aux pratiques courantes **s'élève au minimum à 5 cts par kilo.**

Ainsi, le gain estimé pour la filière allemande (avec comme hypothèse 60 % de la main-d'œuvre "abattage" dans le système) atteint 135 millions d'€ par an.

Toujours en Allemagne, le **régime forfaitaire de TVA en agriculture, largement plébiscité par les agriculteurs** (différentiel de TVA entre achat et vente) fait apparaître **un avantage de 4 centimes par Kg de carcasse en porc, et peut s'évaluer aux environs de 6 €/1000 litres en lait.**

L'Allemagne a également développé la production d'énergie renouvelable en incitant fortement, via une loi votée en 2000, les agriculteurs à construire des installations de méthanisation. Aujourd'hui 4 000 installations de biogaz sont en fonction en Allemagne. Le développement de cette activité est encouragé par un prix du rachat de l'électricité très intéressant. Des compléments sont également donnés aux éleveurs qui s'engagent à incorporer les effluents d'élevage.

Ainsi le KWh est racheté jusqu'à 27 centimes en Allemagne quand, en France, ce prix est de 12 à 15 centimes.

Cet avantage tarifaire, qui peut s'élever à 12 centimes / KWh, procure une avance non négligeable aux agriculteurs allemands en terme de compétitivité à l'export et leur permet de sécuriser une partie du revenu de leur exploitation et ainsi de mieux affronter les crises.

Par ailleurs, plus particulièrement pour le secteur laitier, les éleveurs allemands ont bénéficié d'un large programme d'aide de **750 Millions d'euros sur deux ans**, permettant aux exploitations de passer la crise de 2009/2010 et d'investir pour préparer l'avenir.

Il est clair que ce soutien massif, qui est la démonstration d'un **soutien politique réel à l'agriculture**, donne un avantage immédiat aux exploitations laitières allemandes et un message d'encouragement très fort pour l'avenir.

De façon transversale, les normes environnementales françaises sont également une source non négligeable de distorsions de concurrence.

L'application de la directive nitrates en France en est un exemple. La France, contrairement à de nombreux autres Etats européens, n'a jamais demandé de dérogation aux autorités communautaires. Des mesures particulièrement strictes sont imposées aux agriculteurs et notamment en Bretagne où la réglementation des zones d'excédent structurel (ZES) ne permet pas aux exploitants de valoriser pleinement les effluents organiques, les obligeant à acheter des engrais minéraux et freinent l'évolution des petites et moyennes exploitations.

Nous demandons depuis longtemps une modification de cette réglementation et continuerons à la réclamer tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause.

Le dossier "algues vertes" amplifie encore les contraintes pour les agriculteurs des bassins versants concernés, **en intégrant de nouvelles mesures à la réglementation, avant même la mise en place de l'expérimentation** dans les deux baies pilotes et sans savoir si cela aura un impact positif.

Malgré le manque de connaissances sur le phénomène des marées vertes, **notre proposition d'étude grandeur nature pour déterminer les causes de prolifération des algues et la part des différentes activités dans cette prolifération** n'a pas été lancée. Le plan se contente de viser l'agriculture et épargne les autres activités. **Nous insistons pour qu'elle soit réalisée.**

Des distorsions de concurrence résultent également de **la procédure des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**. **Un dossier coûte en effet aujourd'hui 10 000 à 20 000 € à un éleveur et son instruction dure en moyenne 17 mois, alors que ce délai est d'environ 6 mois en Allemagne.** Lors de l'adoption de la Loi Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, les parlementaires ont reconnu la nécessité de simplifier la procédure administrative d'autorisation pour les regroupements et modernisations d'élevages, ainsi que de réduire les délais d'instruction des dossiers.

Nous souhaitons que le texte d'application, qui sera discuté au niveau national et qui concerne toutes les filières, permettent aux éleveurs de faire face aux défis économiques auxquels ils sont actuellement confrontés. Evoluer rapidement pour être

compétitifs et se mettre aux normes, tout en continuant à respecter les règles environnementales : tels sont les défis à relever.

Même sur le sol français, les agriculteurs subissent une forme de concurrence, celle des activités utilisatrices de terres : l'urbanisation grandissante grignote les terres agricoles qui reculent chaque année de 2000 à 3000 ha.

C'est pourquoi, sur **le dossier du photovoltaïque**, nous avons une position claire. **Il y a suffisamment d'hectares de toitures disponibles sur les bâtiments d'exploitations, et même des collectivités publiques, permettant de ne pas consommer des terres agricoles à cette fin.**

La nouvelle baisse annoncée des tarifs de rachat de l'électricité issue des panneaux photovoltaïque – moins 12% au 1^{er} septembre 2010 - nous fait craindre un désintérêt pour l'installation de panneaux sur les toits et le développement anarchique de projets au sol.

A l'instar du biogaz en Allemagne, nous demandons que la France révise ses tarifs de rachats des énergies renouvelables pour les rendre compétitifs et attractifs.

La dernière Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, que le Président de la République voulait ambitieuse et innovante, **n'a hélas pas permis de dégager des marges de manœuvres permettant aux producteurs français de "rattraper" ses principaux concurrents européens**, au premier rang desquels l'Allemagne.

Nous ne pouvons que regretter ce manque d'ambition, de vision politique et d'anticipation de nos parlementaires qui n'ont pas su saisir l'opportunité de cette loi pour doter les exploitations françaises d'avantages compétitifs permettant d'asseoir l'agriculture française en tant que secteur stratégique pour notre pays.

Alors qu'en Allemagne, le choix politique a été fait dès 1989, au moment de la réunification, de soutenir le secteur agricole pour en faire le leader européen, en France, les lois se succèdent (Lois d'orientation agricole en 1999 et 2006, loi de développement des territoires ruraux en 2005, et maintenant Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche) sans pour autant améliorer la compétitivité de notre agriculture.

Les agriculteurs ont besoin d'une application juste et équitable des réglementations européennes et françaises. Si l'harmonisation des réglementations n'est pas possible au sein de l'Europe, que des systèmes de compensation soient trouvés pour garantir une concurrence loyale et équitable avec nos partenaires européens.

La dérégulation des marchés prônée à l'OMC exacerbe les effets de ces distorsions de concurrence. En effet, il faut ouvrir les frontières, laisser les marchandises circuler d'où qu'elles viennent sans se soucier des conditions de productions dans les pays d'origine de ces marchandises.

Ainsi des conditions de travail, de productions sanitaires, environnementales,....., interdites en France sont pourtant "légitimées" puisque la commercialisation des produits issus de ce travail est autorisée, banalisée sur notre territoire, sans identification de l'origine précise et claire du produit.

La "régulation des marchés" ne doit pas être un tabou!

Au contraire, cette régulation doit favoriser l'autosuffisance alimentaire des pays, la transparence sur les conditions de production et limiter la spéculation financière sur le marché des denrées alimentaires.

Ainsi, compte tenu du marché des céréales actuel, **nous demandons que les stocks d'intervention soient mis sur le marché** pour dégonfler la bulle spéculative.

Il faut également **dans la perspective de la prochaine PAC post 2013 maintenir un dispositif de gestion et de régulation des marchés fort et pertinent** au sein de l'Europe pour pallier aux variations importantes des prix et garantir un approvisionnement sain et de qualité à l'ensemble des consommateurs européens.

Relations commerciales déséquilibrées et organisation des producteurs

La dérégulation des marchés, les distorsions de concurrence croissantes, l'impossibilité pour les producteurs de répercuter la hausse de leurs charges conduisent les agriculteurs à un constat inquiétant.

De plus, l'agriculteur se trouve considérablement isolé dans ses relations commerciales, face à des acheteurs de plus en plus concentrés.

C'est pourquoi, depuis 2007, nous revendiquons le droit aux producteurs de s'organiser.

S'organiser, à l'échelon géographique pertinent, pour renforcer le maillon production, pour rééquilibrer le rapport de force au sein des filières, pour mettre en place des outils de gestion de l'offre adaptés à chaque production.

Nous avons compté sur la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche pour rendre possible cette organisation.

Hélas, cette dernière manque d'ambition, encore sur ce sujet.

Plutôt que de permettre aux producteurs de s'organiser efficacement en Organisation de Producteurs (OP) avec transfert de propriété (permettant de négocier la production avec l'acheteur de façon sécuriser au regard du droit de la concurrence européen) puis en Association d'Organisation de Producteurs (AOP permettant de "gérer" l'offre de production de façon collective), la loi rend obligatoire la formulation de contrats entre un agriculteur et son acheteur.

C'est une aberration!

Rendre un contrat individuel obligatoire sans s'assurer au préalable de l'équilibre entre les partenaires lors de la négociation de ce contrat affaiblit davantage l'agriculteur, déjà isolé et mis à mal.

Nous demandons que les agriculteurs ne soient pas laissés seuls face aux entreprises d'aval qui auraient les mains libres pour encore une fois imposer leur prix, leurs conditions, leurs cahiers des charges.

Les entreprises d'aval, qu'elles soient coopératives ou non, ont comme préoccupation essentielle la rentabilité de leurs outils avant la rémunération des agriculteurs.

Aussi, l'organisation de la première mise en marché demeure l'action de base à mettre en place pour rééquilibrer le rapport de force.

Une fois cette organisation mise en place et confortée, **la négociation des contrats peut se faire, de façon collective entre l'entreprise d'aval et l'OP** qui regroupe les producteurs d'un territoire.

Nous demandons à tous les producteurs, dans toutes les filières de prendre leurs responsabilités et de mettre leur énergie au profit d'une organisation économique des producteurs, solide, renforcée face à un aval toujours plus concentré.

Nous demandons à l'Etat de mettre en place les moyens législatifs facilitant une organisation commerciale des producteurs, transparente et claire.

Conclusion

Dans la conjoncture actuelle, chacun doit prendre ses responsabilités.

Il est primordial de définir une véritable stratégie offensive agricole en France et en Bretagne afin de faciliter l'adaptation des agriculteurs aux aléas du marché.

L'Etat, au regard des choix politiques de nos partenaires européens et à l'orée d'une nouvelle négociation de la PAC post 2013 doit prendre des orientations politiques fortes et courageuses pour :

- Permettre législativement aux agriculteurs de s'organiser pour rééquilibrer le rapport de force dans les négociations commerciales
- Adapter la réglementation sociale, fiscale, environnementale, énergétique et sanitaire afin de donner aux agriculteurs français les outils indispensables pour améliorer la compétitivité de l'agriculture au niveau européen et international
- Donner de la lisibilité aux agriculteurs sur plusieurs années et alléger la charge administrative imposée aux agriculteurs par des contrôles de plus en plus présents et tatillons
- Prôner une PAC économique permettant le maintien des outils de gestion et de régulation de marché nécessaires pour gommer les effets de la volatilité des prix

Les transformateurs, coopératifs ou non, doivent comprendre que les agriculteurs ne peuvent pas être la seule variable d'ajustement et adopter une stratégie "gagnant/gagnant" entre fournisseurs et acheteurs.

Les agriculteurs doivent rester solidaires et unis et s'engager dans un changement profond de l'organisation de nos filières, toujours continuer à gagner en compétences, qualité et performance sur l'exploitation pour répondre aux besoins des consommateurs.

Les consommateurs, citoyens, doivent par leur acte d'achat, encourager, privilégier les produits sains et de qualité.

L'agriculture bretonne est encore le poumon de l'économie régionale. Pour plusieurs bassins de vie en Bretagne, l'agriculture et l'agro alimentaire représente plus de 40 % de l'emploi.

La FRSEA Bretagne compte sur les efforts de chacun, pouvoirs publics mais également agriculteurs, animés par la passion de leur métier, pour assurer un avenir à l'agriculture bretonne et surmonter les difficultés actuelles.

Suite à la communication de la commission européenne prévue à l'automne, nous vous donnons rendez vous pour notre Assemblée Générale qui se tiendra le 24 Novembre afin de présenter nos propositions et notre avis sur la PAC post 2013.

ⁱ IFIP : institut technique et de recherche du porc.